



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 octobre 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 8876<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le lundi 11 octobre 2021,  
à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 11 octobre 2021, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 8876<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, Alexander Ivanko, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Ivanko.

Les membres du Conseil, M. Ivanko et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

